

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

Dorénavant, tous les citoyens devront s'inscrire afin de recevoir leur compte de taxes par courriel. Vous n'avez qu'à remplir, signer et nous transmettre (par courriel à adjoint@saintmarcelderichelieu.ca) le présent formulaire pour vous inscrire à ce service qui sera effectif dès la prochaine transmission du compte de taxes, soit en 2027.

Une fois inscrit à la transmission de votre compte de taxes par courriel, vous ne recevrez plus de factures par la poste.

Vous pourrez en tout temps annuler ou modifier votre adresse associée à ce service en avisant la municipalité à la même adresse courriel. Il sera toujours de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse courriel et de payer les taxes dans les délais alloués.

NUMERO DE MATRICULE (10 premiers chiffres seulement) : _____

PROPRIETAIRE(S) : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

COURRIEL : _____

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE : _____

DATE : _____

MERCI DE NOUS AIDER A REDUIRE LA QUANTITE DE PAPIER UTILISEE AINSI QU'A REDUIRE LES COUTS ASSOCIES A L'IMPRESSION ET A L'ENVOI POSTAL DES COMPTES DE TAXES !

Taxes 2026

Il est possible d'acquitter votre facture de taxes en **4 versements** égaux, **sans intérêt**. Les dates d'échéance pour chacun de ces versements sont les suivantes :

- le **3 MARS 2026** (premier versement)
- le **3 JUIN 2026** (deuxième versement)
- le **3 AOÛT 2026** (troisième versement)
- le **3 OCTOBRE 2026** (quatrième versement)

Veillez prendre note qu'aucun autre avis ne vous sera transmis pour les paiements en retards.

Vous pouvez payer votre compte de taxes dans la plupart des institutions financières, en ligne, par la poste ou en déposant vos chèques dans la boîte noire extérieure au bureau municipal.

Si vous payez en ligne, assurez-vous de choisir le bon fournisseur SIPC 2175, et d'inscrire le bon numéro de référence, sans espace, numéro correspondant aux 18 chiffres (matricule) qui apparaissent sur les coupons de votre compte de taxes.



AVIS IMPORTANT **AIDEZ-NOUS À DÉTECTER DES FUITES**

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, en collaboration avec les municipalités, demande à chacun des propriétaires dont l'entrée d'eau est en **tuyau de plastique (carlon) et installée lors de la construction du réseau d'aqueduc**, d'apporter une attention particulière à la tuyauterie d'aqueduc installée de l'intérieur de votre propriété jusqu'à la valve de fermeture d'eau. Cette dernière est située entre votre immeuble et la conduite d'eau principale de la municipalité.

Une pompe submersible qui fonctionne quand le terrain est sec ou en période de canicule, ce n'est pas normal? Donc, si vous apercevez de l'eau sur votre terrain et que cette situation vous semble anormale, veuillez communiquer avec votre municipalité ou avec la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au 450-792-2001.

Merci de votre collaboration.